

Expulsion ajournée pour les étudiants squatters

LAURENT GUIRAUD/2 NOVEMBRE 2002

Ils ont décidé de rester. Le Conseil d'Etat devrait traiter le sujet mercredi prochain.

GUSTAVO KUHN

«**N**ous avons décidé de ne pas donner suite à l'avis nous demandant de quitter les lieux avant samedi 2 novembre à 12 heures», a annoncé Giangorgio Gargantini, secrétaire de la Conférence universitaire des associations d'étudiants (CUAE). Ce syndicat d'étudiants avait investi jeudi dernier un ancien hôtel des Pâquis, composé de 60 appartements inoccupés, d'une à trois pièces. Le lendemain, une plainte pour violation de domicile et contrainte a été déposée auprès du Parquet par les propriétaires de l'immeuble, sis au 1, rue Abraham-Gevray.

Le procureur général Daniel Zappelli a par la suite signé un ordre d'évacuation. Les policiers de la Brigade des squats ont expliqué aux étudiants que cette décision a été motivée par l'existence d'un contrat de prêt à l'usage, concernant l'immeuble, en faveur de la société de sécurité

privée Guardian Protection SA (GPA). Le bâtiment leur servant de piste d'entraînement pour leurs chiens. Daniel Zappelli confirme l'information: «Nous sommes face à un cas où le bâtiment était préalablement occupé de manière légale. Il existe un contrat depuis mai 2002 entre les propriétaires et des tiers. Par principe, pour assurer la sécurité du droit, je ne peux pas accepter que des occupants légaux soient jetés dehors par d'autres. Quelle que soit leur situation.»

Pas d'expulsion avant mercredi

«Il semblerait que le Conseil d'Etat va traiter le dossier mercredi prochain», rapporte Giangorgio Gargantini. «Et d'ici là, nous ne serions vraisemblablement pas évacués, espère-t-il. En attendant, nous allons organiser diverses actions d'information et de recherche d'appuis parmi les habitants du quartier. Nous prévoyons aussi d'organiser une manifestation mercredi prochain.» Des sources sûres confirment que

l'ordre d'expulsion ne sera pas appliqué avant ce jour.

Pour l'heure, les étudiants squatters se sont déjà assurés d'un solide soutien politique. En effet, un important groupe de députés de l'Alternative s'est rendu sur les lieux. «Les propriétaires n'ont pas respecté la loi en n'annonçant pas au Conseil d'Etat que le bâtiment était vide», affirme le député socialiste Christian Brunier. «Nous estimons donc que cette occupation est légitime. Nous considérons que ce combat est exemplaire, car l'Etat et les communes ne font pas assez pour résoudre la grave crise du logement actuel», ajoute-t-il.

Le conseiller municipal écologiste Roberto Brogini demande, lui, que le Conseil d'Etat réquisitionne les immeubles vides comme le lui permet la loi. Son collègue de parti, le conseiller national Patrice Mugny, va dans le même sens mais s'en prend au procureur général: «Zappelli devrait respecter la loi plutôt que de faire sauter les amendes de ses copains.» Même le député libéral Mark Muller s'est mêlé de l'affaire: «Il est venu nous voir vendredi soir, raconte Giangorgio



Ancien hôtel des Pâquis au 1, rue Abraham-Gevray. Le syndicat d'étudiants CUAE a investi jeudi dernier ce bâtiment composé de 60 appartements inoccupés, d'une à trois pièces.

Gargantini, il nous a affirmé qu'il prendrait contact avec les propriétaires afin de leur demander d'infléchir leur position dans le

but de trouver une solution calme et civilisée.» Et lors du brunch que le collectif d'occupants a organisé hier à midi, l'association

d'habitants du quartier, Survivre aux Pâquis (Survap), s'est elle aussi déplacée pour apporter son soutien aux étudiants. ■